

# LIVRET LOCATION

## 2025

Délibération du Conseil municipal 2024-79 du 19 décembre 2024



## Comment faire ma demande de réservation ?

La demande doit être formulée **au moins 15 jours** avant la date de mise à disposition.

Formulaire de demande au lien suivant

<https://reservation-salle.3douest.com/gelos>

## Et ensuite ?

Les services municipaux vont étudier votre demande et vous transmettre une réponse dans les meilleurs délais.

En cas d'accord, vous recevrez la convention de mise à disposition à nous renvoyer (accompagnée des pièces nécessaires).

## Contactez-nous

Renseignements à l'accueil de la Mairie

Téléphone : 05.59.06.63.25

Email: [secretariat@gelos.fr](mailto:secretariat@gelos.fr)



## La Maison du Pradeau – 150 personnes

### Base de Plein air du Pradeau



### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)	2 jours consécutifs (8h-21h)	3 jours consécutifs (8h-21h) (Sur 48 glissantes)
<b>200 €</b>	<b>400 €</b>	<b>700 €</b>	<b>900 €</b>

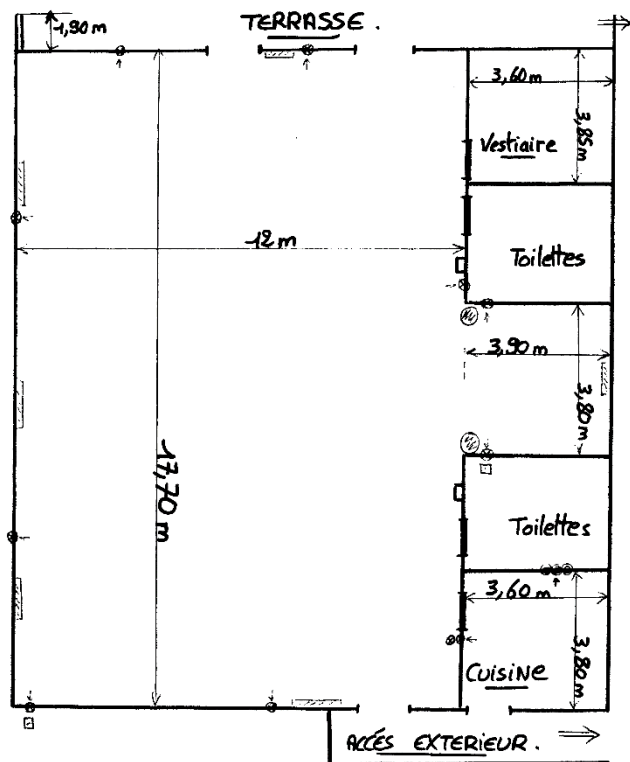
Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est pécuniairement responsable en cas de :

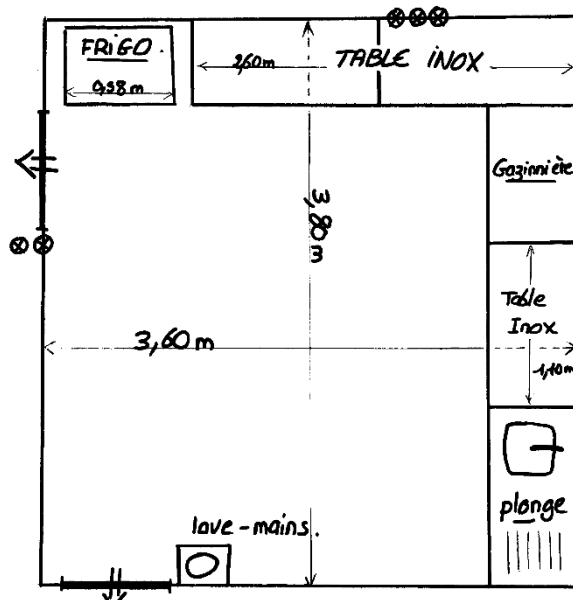
- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

# Livret de locations 2025 – Ville de Gelos



## -La Cuisine ...



Matériel (tables et chaises) déjà fourni sur place pour 150 personnes assises

**Pas de matériel supplémentaire**

## Trinquet / Squash - Salle multi-activités

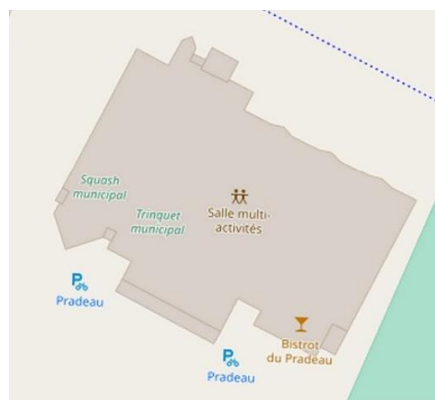
### *Base de plein air du Pradeau*



<b>RESERVATION PONCTUELLE</b>	
L'heure au Trinquet (par terrain)	L'heure au Squash (par terrain)
<b>16 €</b>	<b>12 €</b>
Caution badge/clé non encaissée remise le jour de la mise à disposition et restituée à la sortie : 50 €	
<b>RESERVATION CRENEAU IRREGULIER</b>	
Engagement à tacite reconduction payable d'avance	
L'heure au Trinquet (par terrain)	L'heure au Squash (par terrain)
<b>16 €</b>	<b>12 €</b>
Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité	
<b>RESERVATION CRENEAU REGULIER HEBDO</b>	
Engagement par trimestre à tacite reconduction payable d'avance	
L'heure au Trinquet (par terrain)	L'heure au Squash (par terrain)
<b>14 €</b>	<b>10 €</b>
Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité	

## Salle multi-activités Gymnase – 330 à 1000 personnes

### Base de plein air du Pradeau



### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)	2 jours consécutifs (8h-21h)
<b>400 €</b>	<b>650 €</b>	<b>1200 €</b>

Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est pécuniairement responsable en cas de :

- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

1 Créneau hebdo 4h max / mois	<b>100 €</b>
<b>Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité</b>	

## Salle multi-activités Gymnase



Matériel (tables et chaises) déjà fourni  
sur place **pour 330 personnes assises**  
(Pas de matériel supplémentaire).



## Salle multi-activités Gymnase

Uniquement sur demande Tisanerie

- Un réfrigérateur
- Un congélateur
- Une plonge avec des instructions à suivre
- Un évier avec 2 bacs et 1 douchette
- 1 table inox



NOUVEAUTÉ

Livret de locations 2025 – Ville de Gelos

## Salle Polyvalente André Castro – 150 personnes

*Route de la Vallée Heureuse – Groupe Scolaire Hameau*



Jeux pour enfants accessibles



Sanitaires et deux vestiaires secs.

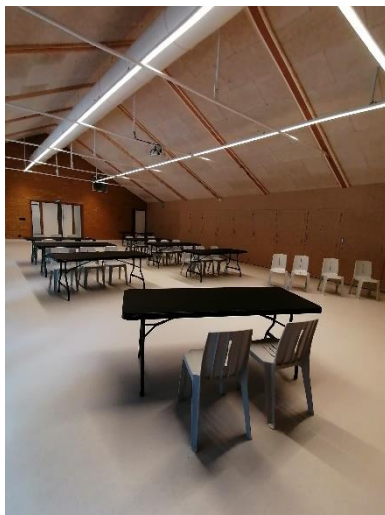
Tisanerie équipée d'un réfrigérateur et d'un congélateur, **possibilité de raccorder des food trucks.**

## Livret de locations 2025 – Ville de Gelos



Placards de rangement par 3 (pour les occupants annuels), matériel (tables et chaises) pour 150 personnes assises. **Pas de matériel supplémentaire**

Uniquement sur demande vidéoprojecteur avec écran.



### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)	2 jours consécutifs (8h-21h)	3 jours consécutifs (8h-21h) (Sur 48 glissantes)
<b>200 €</b>	<b>400 €</b>	<b>700 €</b>	<b>900 €</b>

Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est pécuniairement responsable en cas de :

- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

### LOCATION ANNUELLE

1 Créneau hebdo 4h max / mois	<b>85 €</b>
<b>Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité</b>	

## Salle multi-activités – DOJO

### Base de Plein air du Pradeau



### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Heure	Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)
<b>40 €</b>	<b>100 €</b>	<b>150 €</b>

Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est pécuniairement responsable en cas de :

- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

### LOCATION ANNUELLE

1 Créneau hebdo 4h max / mois	<b>100 €</b>
<b>Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité</b>	

## Salle de réunion (bas) Mairie – 60 personnes

Location **UNIQUEMENT** en journée

49 rue Eugène Daure – Square Herriot



Matériel (tables et chaises) déjà fourni sur place

**Pas de matériel supplémentaire**

### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)
<b>80 €</b>	<b>120 €</b>

Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est péuniairement responsable en cas de :

- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

### LOCATION ANNUELLE

Créneau 1h hebdo 4h max / mois	<b>50 €</b>
<b>Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité</b>	

## Maison des associations Orchidées – 50 personnes

Location **UNIQUEMENT** en journée

*Avenue du Parc Beauchamps*



En RDC avec accès vers le jardin extérieur.

Espace partagé en RDC (Tisanerie, sanitaires)



### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)
<b>120 €</b>	<b>150 €</b>

Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est pécuniairement responsable en cas de :

- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

### LOCATION ANNUELLE

Créneau 1h hebdo / mois	<b>70 €</b>
<b>Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité</b>	

## Maison des associations Palmiers – 50 personnes

**Location UNIQUEMENT en journée – NON ACCESSIBLE PMR**

*Avenue du Parc Beauchamps*



A l'étage avec escalier en colimaçon. Placards à disposition pour les annuels. Espace partagé en RDC (Tisanerie)



### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)
<b>120 €</b>	<b>150 €</b>

Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est pécuniairement responsable en cas de :

- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

### LOCATION ANNUELLE

Créneau 1h hebdo / mois	<b>70 €</b>
<b>Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité</b>	

## Maison des associations Cyclamen – 30 personnes

Location **UNIQUEMENT** en journée

*Avenue du Parc Beauchamps*



En RDC avec accès vers le jardin extérieur.

Espace partagé en RDC (Tisanerie, sanitaires).



### LOCATION OCCASIONNELLE (-20% pour les Gelosiens)

Créneau 4 h max	1 jour (8h-21h)
<b>60 €</b>	<b>80 €</b>

Le loueur s'engage à fournir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une attestation d'assurance « responsabilité civile », à son nom, indiquant les coordonnées complètes de la compagnie d'assurance, ainsi que le numéro de police d'assurance. Le RIB et l'attestation d'assurance sont remis obligatoirement en même temps que la signature du contrat de location.

Le loueur est pécuniairement responsable en cas de :

- Dégradation ou vandalisme
- Ménage non réalisé (du matériel mis à disposition, des locaux et des abords)
- Perte de clés

Dans un des cas précités, le loueur devra s'acquitter du montant du titre émis par le Trésorier public sur facture éditée par la Collectivité, en sus de la mise à disposition (payante et/ou gratuite).

### LOCATION ANNUELLE

Créneau 1h hebdo / mois	<b>50 €</b>
<b>Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité</b>	

## Location annuelle de Bureau



## Maison des associations Magnolia

*Avenue du Parc Beauchamps*

Engagement par mois payable d'avance
Occupation permanente / mois
<b>300.00 €</b>
Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité

## Ecole Bourg Castagnos Bureau 1 ou 2

*38 Rue Eugène Daure*

Engagement par mois payable d'avance
Occupation permanente / mois
<b>300.00 €</b>
Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité

## Tennis couverts

### *Base de plein air du Pradeau*



2 courts séparés, éclairage, panneaux de score, chaises d'arbitre,

### **RESERVATION PONCTUELLE**

L'heure aux tennis couverts (par terrain)

**16 €**

Caution badge/clé non encaissée remise le jour de la mise à disposition et restituée à la sortie : 50 €

### **RESERVATION CRENEAU REGULIER HEBDO**

Engagement par trimestre à tacite reconduction payable d'avance

L'heure aux tennis couverts (par terrain)

**14 €**

Caution badge/clé encaissée : 50 € par unité

# Livret de locations 2025 – Ville de Gelos



Et toujours en libre accès

Le beach volley, les courts de tennis extérieurs et le city stade



Les stades, frontons et notre toute nouvelle piste cyclable pour les enfants !

